

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DES BAUX ALPILLES

SEANCE DU 22 MAI 2025

DELIBERATION N°84/2025

NOMBRE DE MEMBRES			DATE DE LA CONVOCATION	DATE D’AFFICHAGE
EN EXERCICE :	PRESENTS :	VOTANTS :	16 MAI 2025	16 MAI 2025
40	25	36		
OBJET :	Demande de financement auprès de l’Etat, dans le cadre du Fonds Vert 2025 – Aide à l’ingénierie – Mesure transverse, pour l’opération : « Recrutement d’un Chargé de mission Mobilités durables ».			
RESUME :	Il est proposé à l’assemblée communautaire d’approuver le recrutement d’un Chargé de mission Mobilités durables pour l’année 2026. Cette opération permettrait de concrétiser, mettre en œuvre et pérenniser les actions de mobilités alternatives à la voiture individuelle. Concernant le financement de ce projet, il est proposé de solliciter l’Etat à hauteur de 50% du coût de cette opération (43 000 € HT) conformément aux taux de cofinancements imposés par la Loi NOTRe.			

L’an deux mille vingt-cinq,
le vingt-deux mai,

à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée des Baux-Alpilles, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d’honneur de la Mairie, commune de Saint-Rémy-de-Provence, sous la présidence de M. Hervé CHERUBINI.

PRESENTS : MMES ET MM. ALI OGLOU Grégory ; BISCIONE Marion ; CALLET Marie-Pierre ; CARRE Jean-Christophe ; CASTELLS Céline ; CHERUBINI Hervé ; CHRETIEN Muriel ; COLOMBET Gabriel ; FAVERJON Yves ; GARNIER Gérard ; HERTZ Benoît ; JODAR Françoise ; MARIN Bernard ; MAURON Jean-Jacques ; MISTRAL Magali ; MORICELLY Benjamin ; MOUCADEL Stéphanie ; OULET Vincent ; PELISSIER Aline ; Laurent FERRAT (suppléant de MME PONIATOWSKI Anne) ; ROGGIERO Alice ; SALVATORI Céline ; SANTIN Jean-Denis ; SCIFO-ANTON Sylvette ; UFFREN Marie-Christine.

ABSENTS : MMES ET MM. BODY-BOUQUET Florine ; GESLIN Laurent ; MILAN Henri ; SANCHEZ Claude.

PROCURATIONS :

- De M. ARNOUX Jacques à M. GARNIER Gérard ;
- De M. BLANC Patrice à Mme ROGGIERO Alice ;
- De Mme BLANCARD Béatrice à M. SANTIN Jean-Denis ;
- De Mme DORISE Juliette à M. COLOMBET Gabriel ;
- De M. ESCOFFIER Lionel à Mme MOUCADEL Stéphanie ;
- De M. FRICKER Jean-Pierre à Mme CHRETIEN Muriel ;
- De Mme GARCIN-GOURILLON Christine à M. CARRE Jean-Christophe ;
- De Mme LICARI Pascale à M. CHERUBINI Hervé ;
- De M. MANGION Jean à Mme CALLET Marie-Pierre ;
- De Mme PLAUD Isabelle à M. FAVERJON Yves ;
- De M. THOMAS Romain à Mme SALVATORI Céline.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COLOMBET Gabriel.

Le Conseil communautaire,

Rapporteur : Hervé CHERUBINI

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L5211-10 ;

Vu le Code de l'Environnement ;

Vu la délibération n°25/2021 du conseil communautaire daté du 22 mars 2021, relative à la prise de compétence mobilités (sans le transfert des services réguliers de transport public et des services de transport scolaire) ;

Vu la délibération n°148/2024 du conseil communautaire daté du 19 décembre 2024, relative à l'adoption du Schéma Directeur Cyclable Intercommunal ;

Vu la délibération n°149/2024 du conseil communautaire daté du 19 décembre 2024, relative aux actions de mobilités 2025 ;

Considérant que la présente opération concerne le recrutement d'un Chargé de mission Mobilités durables pour l'année 2026 ;

Considérant que cette opération permettrait de concrétiser, mettre en œuvre et pérenniser les actions de mobilités alternatives à la voiture individuelle ;

Considérant que le 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles est devenue Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) en acquérant la compétence mobilité. En tant qu'AOM, la communauté de communes a pour ambition de permettre à tous les habitants de bénéficier d'une solution de déplacement pour leurs déplacements du quotidien. Cette action s'inscrit dans la stratégie locale de réduction de l'usage de la voiture individuelle et d'offre de solutions de mobilité viables et durables de la collectivité.

Considérant que le chargé de mission aura comme objectif de déployer sur le territoire durant la durée de son contrat une pluralité de solutions de mobilités durables pour accompagner les habitants et travailleurs dans leur transition de la voiture individuelle vers des modes de déplacements plus durables.

Considérant que cette opération serait éligible à un financement de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert 2025 ;

Délibère :

Article 1 : Approuve la réalisation du projet et son plan de financement prévisionnel :

Dépenses HT		Recettes HT		
<u>Chargé de mission Mobilités durables</u> : 1 ETPT	43 000 €	Ministère Aménagement du Territoire Transition écologique : Fonds Vert 2025 – Aide à l'ingénierie – Mesure transverse	50%	21 500 €
		CCVBA : Autofinancement	50%	21 500 €
Total	43 000 €	Total		43 000 €

Article 2 : Sollicite le financement de l'Etat à hauteur de **21 500 €** dans la cadre du Fonds Vert 2025 – Aide à l'ingénierie – Mesure transverse.

Article 3 : Autorise Monsieur le Président, ou son représentant, en tant que personne responsable, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.

Par : **POUR : 36 Voix** – UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,
Hervé CHERUBINI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.